



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG112

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260925-VI-AR-2026DG112-AU
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Monsieur Mostefa GHENAIM

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Mostefa GHENAIM, conseiller municipal, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Zacharia CHEIK et Mme Feriel MOKHEFI à 14h00

Le samedi 3 octobre 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressé

Fait à Etampes, le 25 SEP. 2026

Le Maire
Gilles BAYART

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 25 SEP. 2026

